

L'état se rend acquéreur de 4 500 hectares protégés en Camargue

Les Salins du Midi cèdent du terrain

Une entreprise privée, la Cie des Salins du Midi, a vendu 4 500 hectares d'espaces protégés au Conservatoire du littoral

L'État, par le biais de son bras armé, Le conservatoire du littoral, vient d'acquérir, pour 45 millions d'euros, 4 500 hectares de terres humides sur Salin, jusqu'alors propriété d'une société privée, les Salins du midi.

Depuis 2007, l'entreprise salinière (50 emplois sur Salin) n'avait plus besoin de cette surface pour faire le sel de déneigement. Désormais, les pouvoirs publics possèdent en Camargue, 21 000 hectares d'un seul tenant soulignait vendredi le ministère de l'Écologie pour qui cette acquisition "*s'inscrit dans la stratégie du Grenelle de l'environnement*". À terme, l'État contrôlera ainsi un tiers du littoral français.

Après l'achat en 2008 de 2 300 hectares, le Conservatoire devient propriétaire d'une nouvelle zone classée en Camargue,

(vraisemblablement gérée par le Parc régional). Ce lieu privilégié de reproduction des flamants, abrite mouettes rieuses et goélands railleurs. L'enjeu n'est pas qu'écologique. En pleine restructuration industrielle et sociale, la Cie des Salins du Midi fait face à une forte concurrence étrangère et ne va pas snober ces 45 millions. "*Par cette acquisition, l'État cautionne notre stratégie industrielle*" confie une source proche du dossier. Une politique d'investissements lourds qui passe aussi par des suppressions d'emplois, surtout à Aigues-Mortes. Où les salariés concernés attaquent sur le fond, leur direction, le 16 novembre.

Ph. T